



LIGUE MIDI-PYRENEES D'ATHLETISME
7, rue André Citroën - 31130 BALMA
Tél. : 05.34.25.80.30 - Fax : 05.34.25.80.31
Email : secretariat.lmpa@wanadoo.fr

CIRCULAIRE REGIONALE FINANCIERE d'INFORMATION 2007 .N°3

Les Comptes ligues.

Les soldes des comptes clubs ne devraient jamais être en débit. Si c'est le cas, il faut essayer de régulariser la situation dans les meilleurs délais. Vous pouvez, si vous le souhaitez, approvisionner votre compte à tous moments en prévision des débits. Vous pouvez aussi demander à bénéficier de votre crédit, soit par un virement sur votre compte licence, soit par un chèque. **ATTENTION ! LA LIGUE DISPOSE D'UN DELAI DE 7 JOURS A RECEPTION DES CHEQUES POUR CREDITER LES COMPTES CLUBS OU LICENCES.**

Les circulaires financières.

Elles précisent les différents tarifs appliqués par la Ligue. Elles sont remises à jour au 1^{er} janvier de chaque année. Elles sont consultables sur le site de la Ligue.

Les Cotisations.

La cotisation Régionale est due par tous les clubs, sections et clubs maîtres.

La cotisation fédérale est due uniquement par les clubs maîtres.

La cotisation régionale s'élève pour 2006/2007 à 42€ de part fixe plus 0.20€ par licenciés au 31 août 2006. (**CD de la LMPA du 19 mai 2006**). Le prélèvement sur le compte est effectué en fin d'année (nov. /déc.)

La cotisation fédérale 2006/2007 s'élève à 150€ de part fixe plus 1.02€ par licenciés au 31 août 2006. (**CD FFA du 22 avril 2006**) ; Le prélèvement sur le compte est effectué en fin d'année (nov. /déc.)

Bordereau d'envoi de chèque.

Les chèques envoyés à la ligue doivent obligatoirement être accompagnés du bordereau d'envoi. Le bordereau doit être entièrement renseigné (n° de club en particulier) afin d'éviter au maximum les erreurs.

Attention! NE JAMAIS ENVOYER DE CHEQUES POUR LES STAGES. (Même si le montant de la participation est indiquée sur l'invitation).

NE JAMAIS ENVOYER DE CHEQUES POUR LES COTISATIONS AVANT QU'ELLES SOIENT PRELEVEES.

Les frais de bénévoles.

Les frais engagés par un bénévole au profit d'une association sportive peuvent donner droit à une déduction d'impôt. C'est donc le cas pour la Ligue, mais aussi pour les Comités et les Clubs. La trésorière se tient à votre disposition pour vous fournir documents et explications si vous le souhaitez.

A votre disposition sur le site en téléchargement.

Les circulaires financières, le formulaire de remboursement de frais, les bordereaux de remise de chèque et les différents comptes rendus qui précisent les décisions du Comité Directeur de la Ligue en matière de Trésorerie.